

**POUR RIRE.**

Gaston cause avec Gontran, sur le boulevard :

Pas gentil, mon cher ! Tu t'es marié et tu ne m'as seulement pas envoyé une lettre de faire part.

C'est vrai, murmura Gontran, mais quand on a fait une sottise, ce n'est pas une raison pour s'en vanter.

Mme X... minaude :

Mon mari et moi, dit-elle, nous avons comme principe de ne jamais nous disputer devant les enfants. Quand nous sentons venir une querelle, nous les faisons sortir.

C'est donc ça, répond Boireau, qu'on ne voit qu'eux dans la rue.

Un jeune cordonnier étant devenu veuf se décide à reprendre femme.

Le surlendemain de la cérémonie, le brave homme se rend chez le curé pour régler la petite note. Le pasteur fait connaître son tarif.

Diantre ! diantre ! s'exclama le brobis ! mais c'est bien cher, monsieur le curé ?

Comment ! bien cher ? Voyons, Gros Jean, tu dois te rappeler que je t'ai déjà marié une fois il y a sept ans. Eh bien les prix n'ont pas changé.

Possible, m'sieu le curé, possible. Mais je n'aurais jamais supposé que vous me prendriez aussi cher pour un ressemelage que pour du neuf ?

On parle mariage :

Je n'ai vraiment pas de chance, dit Balandard à un ami. Figurez-vous que j'ai mis la main sur un vieux garçon auquel je pense marier ma fille aînée. Pendant un mois je l'invite à dîner tous les jours, et le sachant gourmand, j'engage une cuisinière émérite, un véritable cordon bleu ; savez-vous ce qui arrive ?

— ???

Il épouse la cuisinière.

Réponse galante. — Pat, je ne vous comprends pas, vous venez me faire le cour, et vous êtes presque ivre ; quel plaisir trouvez vous donc à boire ainsi ?

Pat. — Plaisir ! Beaucoup. Je vois votre charmante figure en double. Si je savais la voir trois fois ensemble, je boirais encore plus.

Elle l'a épousé

# Assurez votre vie dans la Mutuelle de N.-Y.

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.

Etablie 1er Fevrier 1843.

La plus ancienne dans l'Amérique, la plus riche et la meilleure compagnie d'Assurance du Monde.

Montant total payé depuis son organisation jusqu'au 1er janvier 1890	\$287,681,948,20
Capital au 1er Janvier 1880.	136,401,328,02
Montant émis en police durant l'année 1889.	151,602,483,37

La compagnie n'ayant pas d'actionnaires, tous les profits, sans réserve, sont partagés entre les assurés.

Les primes sont basses, la sécurité est absolue et les conditions sont des plus libérales.

BUREAU CENTRAL :

Coin de la rue Principale et de l'Avenue du Portage.

T. C. LIVINGSTON,

Gerant.

J. F. PRUD'HOMME,

Secrétaire et Caissier.

## LES AMERS INDIGENES!

*Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique, stomachique et digestif.*

LES AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut offrir une préparation médicamenteuse : une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe nocif, et la modicité du prix.

LES AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomachiques, digestives et carminatives.

LES MARCHÉS DE TÊTE, ETROUSSIEMENT, NAUSTRIC, MALAIS GÉNÉRAL, sont le plus souvent la suite de l'arrangement de l'estomac, et dans ce cas, LES AMERS INDIGENES ne manquent jamais d'apporter un soulagement prompt, et le plus souvent, une guérison certaine.

LES AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la puissance, en boîtes de 25 cts. seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 2 demiards.

**S. LACHANCE,**

PROPRIÉTAIRE,

1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE  
MONTREAL.



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour bureaux des terres et d'enregistrement à Edmonton, T. du N. O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 12 novembre 1890, pour les divers travaux nécessaires à l'érection de bureaux des terres et d'enregistrement à Edmonton, T. du N. O.

Les plans et devis peuvent être vus au département des travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'agent des terres à Edmonton et au bureau de H. J. Peters à Regina, le et après mercredi le 22 octobre 1890, et les soumissions ne seront point considérées si elles ne sont point faites sur les formules fournies et signées de la signature des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et égal à cinq pour cent du montant de la soumission, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne le remplit pas tel que prescrit, et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,

A. GOBEIL,  
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,  
Ottawa, 15 Oct, 1890.